

**President
Président**

Bill Karsten
Conseiller

Municipalité régionale
d'Halifax (N.-É.)

First Vice-President

Premier vice-président

Garth Frizzell
Conseiller

Ville de Prince George
(C.-B.)

Second Vice-President

**Deuxième vice-
présidente**

Joanne Vanderheyden
Mairesse

Municipalité de Strathroy-
Caradoc (Ontario)

Third Vice-President

Troisième vice-président

Darren Hill
Conseiller

Ville de Saskatoon
(Saskatchewan)

Part President

Présidente sortante

Vicki-May Hamm
Mairesse

Ville de Magog (Québec)

Chief Executive Officer

Chef de la direction

Brock Carlton
Ottawa (Ontario)

10, rue Rideau Street
Ottawa (Ontario)

**Mailing address/
adresse postale**

24, rue Clarence Street
Ottawa (Ontario) K1N 5P3
Tél. 613-241-5221
Télec. 613-241-7440
www.fcm.ca

Le 6 juin 2019

Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie
6e étage
131, rue Queen
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Motion M-208, Infrastructure numérique rurale

Chers membres du Comité,

Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de faire entendre la voix des résidents des municipalités canadiennes dans le cadre de votre étude de la motion d'initiative parlementaire 208, portant sur l'infrastructure numérique rurale. Je remercie le député de Pontiac pour cette motion et pour son engagement envers cette priorité rurale clé.

Dans le Canada d'aujourd'hui, un accès Internet à large bande rapide et fiable est un service essentiel qui devrait être accessible à tous les citoyens, peu importe leur lieu de résidence. De nombreuses collectivités rurales, éloignées et nordiques ont de la difficulté à maintenir les services publics de même qu'à attirer et à retenir des entreprises et une main-d'œuvre qualifiée. Une telle difficulté a des répercussions directes sur la prochaine génération d'habitants des régions rurales, éloignées et nordiques.

Nous appuyons l'intention de la motion M-208 de désigner comme service essentiel une infrastructure numérique fiable, accessible et abordable. Une telle infrastructure permettrait aux collectivités rurales de saisir de nouvelles occasions d'affaires, de créer des emplois et de tisser des liens avec l'économie mondiale. Elle serait également essentielle à la sécurité publique et à l'intervention en situation d'urgence. Nous soutenons les initiatives fédérales visant à encourager d'autres investissements dans l'infrastructure numérique rurale et croyons que la promotion de la connectivité est essentielle à la prospérité et à la croissance des collectivités de tout le Canada.

Nous avons toujours préconisé que le gouvernement fédéral joue un rôle de chef de file et mette au point une stratégie nationale ambitieuse en matière de services à large bande assortie d'échéanciers clairs et d'un financement prévisible à long terme. Dans le budget de 2019, le gouvernement s'est engagé à financer l'infrastructure à large bande dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques, dont 1,7 milliard de dollars sur 13 ans pour un nouveau fonds pour les services à large bande et 1 milliard de dollars par l'entremise de la Banque canadienne d'infrastructures, ce qui devrait générer 2 milliards de dollars supplémentaires du secteur privé.

Nous nous réjouissons de ces engagements, qui devraient s'ajouter aux 500 millions de dollars du programme Brancher pour innover et aux 750 millions de dollars du Fonds pour la large bande du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), lesquels permettront d'offrir des services dans certaines des régions les plus difficiles d'accès. Grâce aux fonds engagés, la FCM s'efforcera de transformer ces engagements en résultats concrets.

Au sous-alinéa (d)ii) de la motion M-208, on recommande que « le gouvernement devrait envisager d'investir davantage dans les infrastructures numériques en milieu rural, notamment examiner les conditions du plan d'infrastructures fédéral Investir dans le Canada ». La FCM a accueilli favorablement le volet rural et nordique du programme d'infrastructure Investir dans le Canada, doté d'un budget de deux milliards de dollars, et certaines collectivités ont profité de l'admissibilité des projets à large bande grâce aux fonds de ce programme. Toutefois, il est essentiel que ce programme appuie les priorités locales.

La FCM a appuyé les municipalités à titre de bénéficiaires admissibles du financement fédéral pour les services à large bande par l'entremise de divers programmes de financement et, dans certains cas, les municipalités ont pris l'initiative de construire une infrastructure numérique ou de fournir des services. Toutefois, dans bien des cas, il n'est pas possible pour les municipalités d'assumer ce rôle, et il est important que le financement des services à large bande demeure une priorité soutenue par des programmes de financement fédéraux distincts, comme le programme Brancher pour innover d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada.

Le plan d'infrastructure Investir dans le Canada devrait viser d'autres priorités municipales rurales et nordiques tout aussi importantes, telles que les routes et les ponts. Je le répète, l'utilisation du volet rural et nordique pour le développement des services à large bande ne devrait pas empêcher le déploiement d'autres besoins d'infrastructure locale de base et devrait être dictée par les priorités locales.

Pendant que le gouvernement fédéral met au point la Stratégie canadienne à large bande en partenariat avec les provinces et les territoires, il est important que les besoins des administrations locales soient pris en compte dans le cadre de consultations et de leur mobilisation. Une partie de cette stratégie doit comprendre des normes et des échéanciers clairs pour atteindre les objectifs de vitesse du CRTC pour le service à large bande fixe (50/10 Mbit/s en aval et en amont) et une nouvelle cible pour l'accès mobile rural. Le gouvernement fédéral doit réévaluer régulièrement ses objectifs en matière de services à large bande fixes et mobiles afin de s'assurer que les collectivités rurales ne prennent pas de retard. De plus, les municipalités doivent participer à la conception du nouveau fonds fédéral pour les services à large bande afin de s'assurer que les critères d'admissibilité et les processus de demande répondent aux besoins des collectivités rurales, éloignées et nordiques.

Selon la motion M-208, l'infrastructure des télécommunications sans fil joue un rôle essentiel dans la protection de la santé et de la sécurité des Canadiens, en particulier dans des situations d'urgences. Nous avons demandé au gouvernement fédéral d'appuyer le réseau à large bande de sécurité publique (RLBSP) du Canada, réseau de communication de données sans fil haute vitesse sécurisé et spécialisé qui assure des communications améliorées et interopérables entre les administrations et les organismes de sécurité publique.

Nous encourageons le gouvernement fédéral à assurer une sécurité, une couverture et une qualité de service uniformes dans les différentes régions, afin que le RL BSP puisse faciliter les communications interopérables à l'échelle de multiples organismes et administrations. Ainsi, la technologie utilisée pourrait assurer la redondance afin de permettre de réduire la probabilité d'interruption de service lors d'incidents critiques. En ce qui concerne la dimension de sécurité publique des services sans fil, et pour encourager le déploiement de services à large bande dans les régions rurales, nous encourageons le gouvernement fédéral à mettre à la disposition des collectivités rurales et éloignées le spectre nécessaire pour leur permettre d'avoir accès à ces services et, plus tard, à la technologie sans fil 5 G.

En ce qui concerne le rôle de réglementation du CRTC, la ministre du Développement économique rural a pour mandat d'accroître la couverture des services à large bande haute vitesse et de favoriser un environnement d'investissement solide pour les services de télécommunications dans les collectivités rurales. Nous continuons d'aider le gouvernement fédéral à diriger l'élaboration d'une stratégie nationale, l'établissement de politiques et la préparation de rapports continus sur les progrès réalisés à l'égard de l'application des normes prescrites. Les politiques et les programmes devraient permettre un déploiement plus rapide des réseaux mobiles dans les zones rurales. En raison du rôle du CRTC à titre de tribunal administratif qui réglemente et supervise les télécommunications dans l'intérêt public, nous estimons que le Conseil devrait demeurer responsable des évaluations des données techniques et des besoins. De plus, le CRTC devrait également rédiger un rapport annuel plus complet sur la surveillance des communications, y compris des paramètres de mesure au-delà de la vitesse, et convoquer des groupes d'utilisateurs clés pour discuter des besoins et des défis de l'expansion des services à large bande dans les régions rurales, éloignées et nordiques.

Conclusion

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de partager avec les membres du Comité notre point de vue sur la motion M-208 et formulé nos recommandations pour un accès universel à large bande. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec vous à combler l'écart des services à large bande. Si vous avez des questions ou si vous désirez discuter davantage de nos recommandations, veuillez communiquer avec Nicole Christy, conseillère en relations gouvernementales, à nchristy@fcm.ca ou au 613-907-6378.

Je vous prie d'agréer, chers membres du Comité, mes plus sincères salutations.

Le président de la FCM,

Bill Karsten
Conseiller
Municipalité régionale d'Halifax

c. c. L'honorable Bernadette Jordan, ministre du Développement économique rural